45e ANNEE. — N° 19 DIMANCHE 12 FÉVRIER 1905.

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

Le Parlement travaille. — L'interpellation Morlot. — La situation.

Le Parlement travaille ; il n'est jamais trop tard pour bien faire.

A la Chambre, c'est toujours le budget qui est sur le métier. On a étudié cette semaine les dépenses des colonies et celles du ministère des postes et télégraphes. Aucun incident dans la discussion ; à peine un débat intéressant sur le « Cabinet noir », dont l'existence a été formellement niée par l'Administration.

Au Sénat, c'est la loi de deux ans qui fait les frais de la rhétorique réactionnaire. A chaque article, les amendements et les discours des vieux généraux en retraite tombent en avalanche. Et impitoyablement le bloc les écarte de concert avec le ministre, afin d'aboutir au plus vite.

Le seul point difficile des derniers votes, c'est la mésentente des deux Chambres au sujet du maintien des élèves officiers dans les corps de troupes pendant un an ou deux ; les députés veulent, sur ce point, appliquer le principe absolu d'égalité ; les sénateurs acceptent le compromis d'un an. Par esprit de conciliation, le Palais-Bourbon finira par céder.

***

La situation politique restait embrouillée parce qu'aucune occasion ne s'était présentée depuis la lecture de la déclaration ministérielle pour l'éclaircir.

Cette occasion, l'interpellation Morlot, s'est offerte hier vendredi. L'objet apparent en était l'inquiétude où se trouvent une dizaine de diocèses qui n'ont plus d'évêque.

Sur ces questions, la gauche a été unanime à soutenir le gouvernement qui a fait des déclarations vigoureuses et nettement anticléricales. Il semblait bien en effet que M. Rouvier ne pouvait faire autrement que de parler et d'agir dans ce sens.

Ce qui le prouvait, c'est l'attitude du ministre des cultes qui a déposé un projet de séparation des Eglises et de l'Etat, plus proches des idées de Briand que de celles de Combes.

Tout cela marque donc de la part du gouvernement de M. Rouvier un coup de barre à gauche.

Et c'était nécessaire car des faits symptomatiques se sont produits dans les groupes de gauche qui peuvent et doivent éclairer le nouveau cabinet sur l'état vrai de l'opinion publique.

Tout d'abord c'est la scission qui s'est produite dans l'Union démocratique ; comme dans une réunion restreinte, M. Georges Leygues, ancien adversaire du ministère Combes, avait été élu président du groupe, 42 membres sur 72 ont démissionné et ont formé un nouveau parti intitulé la Gauche démocratique. Ce parti a déclaré d'une façon nette qu'il blâmait les tendances rétrogrades des amis de M. Leygues, c'était se séparer avec éclat des dissidents.

Et puis, il faut tenir compte aussi de la discussion très vive qui eut lieu dans le sein du Comité central de propagande socialiste au sujet du maintien des élus socialistes dans la délégation des groupes de gauche. Les socialistes parlementaires dans une réunion spéciale avaient voté ce maintien à l'état permanent. M. Jaurès, au contraire, avait combattu cette collaboration continue. Et les deux thèses ont été exposées au Comité central du parti qui s'est prononcé dans le sens de Jaurès.

En apparence, c'est le Bloc rompu, mais en fait, cela signifie qu'on est impatient de la politique équivoque du cabinet actuel et qu'avant peu, ce cabinet pourrait avoir à lutter contre tous les socialistes, si son action républicaine n'était pas nette.

***

L'interpellation Morlot a donc eu lieu hier : les déclarations du gouvernement ont été formelles ; le projet de séparation sera discuté aussitôt après le vote de la loi militaire.

Par 386 voix contre 111 l'ordre du jour Sarrien-Pelletan a été voté.

***

A L'ÉTRANGER

En Russie. — En Mandchourie

En Russie, la situation reste obscure. Il semble que le calme qui règne à St-Pétersbourg est tout superficiel, extérieur. Bien que tous les grévistes aient repris le travail, rien ne garantit qu'à un certain moment ils n'abandonnent l'usine et cette fois ne présentent leurs réclamations les armes à la main.

En attendant, le gouvernement fait des arrestations sans nombre parmi les avocats, les journalistes, les écrivains, les savants. Toutes ces mesures ont pour but de décapiter le mouvement révolutionnaire et d'effrayer les timides. En fait, elles sont maladroites d'une part parce qu'elles excitent toute l'opinion de l'Europe civilisée entre le tsar, et d'autre part parce que ce n'est pas chez les intellectuels que se trouvent les vrais chefs de l'agitation, ceux du moins qui la feront réussir ; ceux-ci se trouvent parmi les ouvriers et les aristocrates éclairés.

Le mouvement inauguré dans la capitale s'est vite étendu à la province. L'absence de renseignements certains ne permet pas d'établir comment le mouvement gréviste s'est répandu dans le pays ni quelles furent les phases de son développement progressif. Moscou a continué tout de suite le mouvement ; puis la grève a gagné les villes de la Baltique : Riga, Libau, Mittan, Pindou, Dospat.

Mais c'est en Pologne que la situation devient la plus menaçante. A Radam, à Varsovie et à Lods, le nombre total des grévistes est d'environ 200.000. Et déjà des heurts se sont produits avec l'armée.

***

En Mandchourie, rien de caractéristique : on se bat d'une façon continue aux avant-postes, mais ce ne sont que des escarmouches.

LE FURETEUR.

BRAVO LE NORDEZ !

Les journaux ont diversement apprécié l'attitude de ce pauvre homme. Les uns l'ont pris pour un naïf, les autres pour un scélérat.

Si M. Le Nordez, après avoir envoyé une démission que le gouvernement de la France refusa comme irrégulière, a cru se remettre dans les petits papiers du pouvoir civil en faisant acte d'administration épiscopale, M. Le Nordez s'est tout simplement mis le doigt dans l'œil.

Car le pouvoir civil se méfie des dispositions révolutionnaires de M. Le Nordez ; et s'il devait tenter l'aventure du schisme, ce n'est pas aux mains d'un timide qu'il remettrait l'exécution de ses desseins.

Mais d'autres, plus perspicaces, ont cru reconnaître en cet évêque l'étoffe d'un scélérat ; circonvenu par Pie X, à l'heure de la crise ministérielle qui laissait entrevoir la constitution d'un ministère modéré, l'épiscope de Dijon, fort de son droit concordataire, n'aurait révoqué ses vicaires que pour obliger le nouveau cabinet à une entente avec la papauté.

Vous voyez le raisonnement : M. Rouvier, adversaire de la séparation ne pourrait hésiter entre les deux tranchants d'un dilemne qui semble faire de la séparation ou du maintien du concordat deux nécessités parfaitement inconciliables. Le spectacle d'un diocèse échappant à la mainmise du pouvoir civil et réduit en fait aux calamités de la séparation, devrait inévitablement ramener la paix entre les deux époux concordataires, déjà séparés de corps.

Malheureusement la prévision fut inexacte. Si M. Rouvier n'écoutait que la voix de sa conscience, le calcul de Pie X aurait fort bien pu réussir. Mais M. Rouvier n'est pas seul maître des destinées de la France ; il a par derrière lui, sept ou huit ministres radicaux et trois cent cinquante députés républicains qui ne lui pardonneraient pas sa faiblesse. M. Rouvier, à cause de sa majorité, et même à cause de l'opinion publique, sera forcé de faire taire ses intimes prédilections. Comme la majorité et l'opinion publique, de mieux en mieux éclairées par les derniers incidents religieux et édifiées à jamais sur les curiosités illogiques du concordat, l'ont irrémédiablement condamné, M. Rouvier sera contraint de sactionner cette condamnation.

Ce n'est pas la reprise des relations diplomatiques que la vacance concordataire de Dijon amène, c'est le divorce définitif.

Le « Petit Père », avec son malin sourire et sa finesse diabolique, ne s'y était pas trompé. Au moment où Rome se félicitait de l'acceptation par la direction des cultes de la mesure prise contre les vicaires généraux, il se félicitait à son tour de la précipitation bienheureuse des événements. Il savait bien que son successeur, quel qu'il fût, serait entraîné par eux et qu'il ne pourrait pas remonter le courant.

Le triomphateur, en la matière, est l'ancien président du Conseil. Sa manière de quitter le pouvoir, restera, dans l'histoire comme un chef-d'œuvre de sang-froid, d'habileté et de machiavélisme bienfaisant.

MATHOS.

Chambre des Députés

Séance du 9 février 1905

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

La Chambre adopte plusieurs projets d'intérêts locaux et reprend la discussion du budget : c'est celui des Travaux publics.

M. Vaillant présente quelques observations et demande au ministre d'établir un plan de travaux à exécuter dans l'année, de façon à remédier au chômage.

Le ministre répond qu'il fera le nécessaire pour donner satisfaction ; il promet également à M. Bourrat de faire voter au plus tôt par le Sénat le projet relatif aux employés et agents des chemins de fer.

M. Bienvenu-Martin, ministre de l'Instruction publique, dépose le nouveau projet du gouvernement sur la séparation des Eglises et de l'Etat.

M. Sénac développe ensuite un programme de travaux publics dont il a déjà saisi la Chambre, notamment l'exécution du canal des Deux-Mers et le canal de Paris à la mer.

Il demande la construction de lignes d'intérêt local : il espère que le ministre examinera ce programme ; il faut une somme de 180 millions.

M. de Ramel demande que le ministre obtienne du Paris-Lyon-Méditerranée des réductions de tarifs qui permettent aux charbons d'entrer à Marseille dans des conditions qui leur rendent possible la lutte contre la concurrence étrangère.

Le ministre promet d'étudier la question.

M. Bouveri présente des observations sur les accidents dont les ouvriers sont victimes dans les mines ; ces accidents sont souvent dûs à un manque de précautions.

Le ministre promet de tenir compte de ces observations.

La discussion générale est close.

Et la séance est levée.

Séance du 10 février 1905

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

La Chambre s'occupe de l'interpellation Morlot sur les mesures que le gouvernement compte prendre, en attendant la séparation, pour assurer l'administration concordataire des diocèses vacants et preparer la séparation.

M. Morlot rappelle ce que fut le régime concordataire et dit que les vicaires généraux furent créés pour suppléer les évêques dans l'administration des diocèses. Il parle des dix diocèses vacants et montre la lutte qui existe entre le gouvernement et le pape.

La séparation s'impose avant la fin de la présente session.

M. Gauthier de Clagny dit que cette interpellation n'est portée à la tribune que pour reconstituer une majorité républicaine. Il ne croit pas qu'il y ait une majorité dans le Parlement en faveur de ce projet : et, du reste, voudrait-on faire la séparation, qu'il faudrait encore négocier avec Rome.

M. Gauthier parle des réformes telles que les retraites ouvrières et la loi de deux ans : on ne peut pas tout faire à la fois, dit-il.

L'abbé Gayraud combat la séparation ; mais dit-il, il la votera.

M. Bienvenu-Martin, ministre des cultes, répond aux interpellateurs : les diocèses vacants resteront en l'état ! les incidents qui se produisent tous les jours indiquent nettement que la seule mesure possible est la séparation.

Le minstre des cultes parle du projet qu'il a déposé : ce projet qui assure la liberté des cultes devra être discuté sans désemparer.

M. Denys Cochin combat la séparation.

Six ordres du jour sont déposés : le gouvernement accepte celui de MM. Sarrien et Pelletan, ainsi conçu :

La Chambre constatant que l'attitude du Vatican a rendu nécessaire la séparation des Eglises et de l'Etat et comptant sur le gouvernement pour en assurer le vote immédiatement après le budget et la loi militaire, repousse toute addition et passe à l'ordre du jour.

M. Théodore Denis combat cet ordre du jour.

M. Ribot ne le votera pas.

Le premier paragraphe de l'ordre du jour est voté par 343 voix contre 199 : la deuxième partie par 379 voix contre 115, La 3e partie : « repousse toute addition » est votée à l'unanimité.

L'ensemble de l'ordre du jour est adopté par 386 voix contre 111.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 9 février 1905

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Le Sénat reprend la discussion de la loi de deux ans.

M. Garreau propose le rejet de l'amendement de M. Treille, à l'article 24, autorisant les élèves officiers de réserve à accomplir leur service en 2 fois.

Cet amendement est retiré par son auteur et l'article 24 est adopté, ainsi que les articles 25 et 36 précédemment réservés.

L'article 38 limite à 30 jours, sauf le cas de maladie ou de convalescence la durée totale des permissions pour les recrues durant les deux ans.

M. Treille demande que les congés pour maladie ne comptent pas dans le total des congés ordinaires ; le Sénat adopte cette motion.

M. Demarçay voudrait que des permissions puissent être accordées en plus des 30 jours règlementaires, mais à la condition que le bénéficiaire accomplisse un temps égal de service supplémentaire.

M. Bayol proteste contre ce « rabiot ».

L'amendement de M. Demarçay est rejeté.

Les articles 38 et 39 sont adoptés.

Et la séance est levée.

Séance du 10 février 1905

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Le Sénat reprend la discussion de la loi de 2 ans. Sur l'article 40, il vote la suppression de l'amendement tendant à ce que les étudiants en médecine et en pharmacie soient versés dans le corps de santé ; l'article 40 est adopté.

L'article 41 a trait aux réservistes et territoriaux ; la commission rétablit les périodes de 28 et 13 jours. M. Boudenoot demande que les périodes soient fixées à 21 et 8 jours.

M. Garreau combat la motion ; par 164 voix contre 114 elle est repoussée.

Et la séance est levée.

MOTS DE LA FIN

Au tribunal :

— Accusé, vous n'avez jamais été condamné ?

— Pardon, mon Président, trois fois déjà... par les médecins.

Les troubles en Russie

LA SITUATION EN RUSSIE

D'après les dernières nouvelles reçues de Sakhaline, en date du 8 février, les provisions des négociants seront bientôt épuisées ; on ne trouve plus de papier dans le commerce ; cela a obligé l'unique atelier de typographie à refuser les commandes. La succursale de la maison Albers a cessé également le travail.

L'agitation

L'agitation qui règne en Pologne russe a eu pour conséquence un renchérissement considérable des denrées alimentaires dans cette partie de l'empire. C'est ainsi qu'un panier de soixante œufs coûte 450 kopeks, prix très exagéré pour le pays. Les paysans n'osent pas se rendre sur les marchés des villes.

Les compagnies d'assurances se refusent à payer les vitres brisées et les devantures des boutiques démolies.

A Bakou

Par suite de la grève des typographes, les journaux n'ont pas paru aujourd'hui.

A Dorpat

Dix-sept professeurs de l'université ont déclaré, dans une réunion du conseil académique, qu'ils cessaient de remplir leurs fonctions vu l'état de surexcitation des étudiants et l'absence de protection de la police.

Le conseil académique a résolu, par 28 voix contre 7 et 4 abstentions de suspendre les cours de l'université.

ERREUR JUDICIAIRE

Je suis passé plus d'une fois devant le château de Barbe-Bleue, là-bas, sur les bords de la Loire, aux environs de Champtocé.

Du château de Barbe-Bleue, il ne reste que les ruines, mais assez pour donner une idée suffisante de la solide bâtisse que ça devait être dans les anciens temps.

Comme vous le savez probablement, ce seigneur terrible, qui mourut vilainement pendu pour ses méfaits, se nommait, de son vrai nom Gilles de Rais.

Il comptait au nombre des riches particuliers de son époque, mais il dépensait beaucoup plus d'argent qu'il n'avait de rentes, si bien qu'il arriva un moment où il commença à entretenir des relations suivies avec le diable.

Je veux dire par là qu'il tirait par la queue ce malheureux Lucifer, qui a toujours le vilain rôle, en dépit de sa malignité.

Gilles de Rais, persuadé de la puissance de la magie, voulut en pousser plus loin la connaissance, mais, comme il se jugeait incapable d'agir seul, il eut recours à de prétendus alchimistes qui, pendant longtemps, se moquèrent de lui.

Tous ensemble, ils se livrèrent à de mystérieuses et sombres pratiques, dont le bruit se répandit dans le pays, y faisant naître une étrange terreur.

On racontait que pour fabriquer de l'or, le site de Rais s'emparait de petits enfants qu'il faisait saigner comme de simples poulets.

On affirmait aussi que certains de ces infortunés étaient soumis à d'abominables tortures, au spectacle desquelles se délectait le redoutable gentilhomme.

Finalement, Gilles fut arrêté, emprisonné, convaincu de crimes horribles et pendu haut et court en punition de ses forfaits.

Depuis lors, la légende de Barbe-Bleue s'est maintenue vivace, à cette différence près que Gilles de Rais ne s'était marié qu'une fois, que sa femme lui survécut et qu'il s'était toujours montré charmant pour elle.

Mais voilà que M. Salomon Reinach déclare aujourd'hui que les accusations portées contre le maréchal de Rais ont été arrachées aux témoins par la torture, et qu'il y a lieu de croire à l'innocence du seigneur pendu.

Encore une erreur judiciaire !

Allons, tant mieux ! Ça doit consoler les juges contemporains, de voir que leur ancêtres se fourraient le doigt dans l'œil avec une dextérité égale à la leur !

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Le correspondant de la *Rouss* à Moukden rapporte qu'au dire d'un volontaire russe mis en liberté par les Japonais et arrivé de Port-Arthur, le général Kondratenko avait fait durant sept mois entre la Ville-Neuve et Liao-Ti-Chan une galerie souterraine pour amener des troupes sur Liao-Ti-Chan, mais ce plan fut modifié après la mort de Kondratenko.

***

M. Souvorine résume, dans le *Novoïé Vrémia*, les terribles péripéties de la guerre. Il rend un hommage d'admiration aux glorieux héros l'amiral Makharof et le général Kondratenko, qui ont accompli de véritables prodiges, le premier avec les débris mutiles de sa flotte, le second par son opiniâtre défense de Port-Arthur qui n'est tombé qu'après sa mort, quand la résistance n'a plus eu pour point d'appui que le général Stœssel.

M. Souvorine reproche au général Stœssel d'avoir capitulé avant l'épuisement complet de tous les moyens de résistance et de n'avoir su faire preuve que de courage civil, alors que le général Kondratenko y joignait le courage militaire et de hautes capacités.

M. Souvorine reproche amèrement aussi au comte Lamsdorf, à l'ambassadeur de Russie à Londres, baron de Rosen, et à l'amiral Alexéief, d'avoir entraîné la Russie dans une guerrre désastreuse par leur profonde ignorance de l'état réel des choses d'Extrême-Orient.

Les pertes russes à Sandepou

Un compte-rendu officiel du médecin en chef de l'armée de Mandchourie énonce que l'état d'effectif des éclopés arrivés à Moukden, du 26 janvier au 3 février, a été le suivant : officiers blessés, 231 ; officiers malades, 86 ; soldats blessés, 8.409 ; soldats malades, 2.356.

Le chiffre des morts n'a pas été publié, mais il doit être considérable, étant donné que l'attaque de Sandepou s'est faite à découvert, sur un sol gelé qui ne permettait pas de creuser des tranchées-abri. Une dépêche japonaise l'évaluait à 1 200 pour la seule région de Kékéouataï. En le fixant approximativement à 2.000, on voit que le total des pertes russes dépasse sûrement 10 000 hommes.

Si, de plus, on tient compte des blessés russes soignés dans les ambulances et non évacués sur Moukden, on arrive à considérer comme vraisemblable le chiffre de 13.000 hommes précédemment cité dans la dépêche d'un correspondant.

INFORMATIONS

Décisions du Parti radical

Le comité exécutif du parti républicain radical et radical-socialiste, réuni mercredi soir, sous la présidence de M. Henri Michel, député, a adopté un ordre du jour invitant les parlementaires adhérents au parti à n'accorder leur concours au ministère Rouvier que si celui-ci prend l'engagement formel de mettre la Chambre en mesure de faire aboutir immédiatement après le budget la question de la séparation des Eglises et de l'Etat.

Le comité a adopté également le vœu suivant :

« Le comité adopte, sur la proposition de M. Pallot, la motion suivante : « Le Comité exécutif invite le Parlement à poursuivre le vote de la loi » sur le service de deux ans dans un

» sens exclusivement démocratique, » en supprimant définitivement tous » les privilèges et en exigeant de tous » les Français un service égal ».

Le projet de séparation

Voici le texte de l'exposé du projet du gouvernement sur la séparation des Eglises et de l'Etat :

« La séparation des Eglises et de l'Etat est une des réformes essentielles à la réalisation desquelles le gouvernement par sa Déclaration du 27 janvier dernier, s'est engagé à consacrer ses efforts. Fidèle à ses promesses, il vous apporte aujourd'hui un projet de loi qui détermine les conditions dans lesquelles la séparation lui paraît devoir être appliquée.

« Dans la rédaction de ce projet, nous nous sommes rapprochés autant que possible des dispositions qui avaient été adoptées par la commission de la Chambre, chargée d'examiner les diverses propositions portant sur le même objet. Comme la commission, nous voulons garantir le libre exercice des cultes et cette liberté ne doit avoir d'autres limites que celles qui sont imposées à l'ordre public.

» Le texte que nous vous présentons est la consécration de ce double principe ; en même temps, il édicte un certain nombre de mesures qui sont destinées à assurer sans secousse le passage du régime ancien au regime nouveau. Tel est l'objet des articles qui règlent la dévolution des biens des établissements ecclésiastiques supprimés, la mise des édifices religieux à la dispositon des associations cultuelles, les pensions aux ministres des cultes.

» Dans ces conditions, nous espérons que le Parlement n'hésitera pas à nous donner son concours pour l'accomplissement d'une réforme qui ne saurait être différée et que le gouvernement désire fermement voir aboutir. »

Un concours

Le ministre de la guerre vient d'adresser à tous les corps de troupe une circulaire relative à l'ouverture d'un concours entre tous les militaires en activité de service, pour l'amélioration des casernements.

On dit d'autre part que le conseil supérieur de la guerre, qui se réunit le 18 mars sera appelé à délibérer sur le moyen de réduire le poids du sac des soldats au minimun et sur l'adoption d'une marmite individuelle en aluminium destinée à remplacer à la fois la gamelle du soldat et la marmite d'escouade qui étaient en fer blanc.

Au Congo

A la suite de récentes informations présentant la situation politique et économique du Congo sous un jour assez inquiétant, le département des colonies avait cru devoir câbler à M. Gentil pour l'inviter à le renseigner exactement à ce sujet.

Il résulte des termes d'un cablogramme reçu ce matin du commissaire général du gouvernement du Congo, que contrairement aux nouvelles publiées, la pacification du pays se poursuit avec méthode et continuité. Les populations du Begandou et du Lako ont fait leur soumission et la récolte du caoutchouc donne des résultats fort appréciables.

M. Gentil insiste pour que l'opinion soit mise en garde contre toutes informations de source étrangère qui ne sont que tendancieuses et dénuées de tout fondement.

L'expédition Charcot dans les régions antarctiques

La corvette *Uruguay* est arrivée à Buenos-Ayres revenant de son voyage à la recherche du *Français*.

Les officiers déclarent que leur expédition a été très mouvementée. L'*Uruguay* parvint jusqu'à 64°57' de latitude sud, en traversant plus de six cents milles de glaces au milieu desquelles il dut se frayer un passage à coups de proue, courant à tout moment le risque de perdre son hélice.

L'expédition Charcot devait laisser des signaux sur divers points ; les membres de l'expédition argentine confirment qu'ils n'ont absolument rien trouvé. Arrivés le 31 décembre à l'île Laurie, ils l'ont explorée inutilement et en sont repartis le 1er janvier.

Les officiers parlaient avec terreur de la rencontre qu'ils firent, pendant une épaisse brume, d'un gigantesque iceberg dont ils purent miraculeusement éviter le choc. Ils ne parvinrent qu'au prix de grandes difficultés jusl'île de la Déception, dont ils explorèrent minutieusement toutes les côtes sans trouver la moindre trace de l'expédition Charcot.

L'expédition argentine est revenue par le détroit de Belgique ; elle a reconnu l'exactitude de nombreuses découvertes de M. de Gerlache que l'amirauté contestait ; elle a touché ensuite à l'île de Wiencke.

Les officiers craignent que le *Français* ait fait naufrage au cours d'une des terribles tempêtes qui ont soufflé au commencement d'avril 1904.

L'Homme-Montagne

De la *Dépêche :*

Quelque chose est venu distraire l'opinion publique anglaise, que les évènements de Russie et le Revival à Londres passionnaient presque exclusivement ces jours derniers : l'arrivée à l'Hippodrome d'un géant russe, qui contemple la commune humanité d'une hauteur de neuf pieds huit pouces anglais, soit environ 2 mètres 95 !

A son arrivée, accompagné de son barnum, à Victoria-Station, une voiture de déménagement capitonnée le conduisit à l'Hippodrome, où un léger lunch de 33 œufs battus dans un gallon — quatre litres et demi — de lait lui firent prendre patience pendant qu'on lui préparait cinq livres de rosbif et les légumes obligatoires. Tous ses autres repas — quatre par jour — sont sur une semblable échelle.

Mercredi on le mesura pour un habit. Le carnet du tailleur porte les chiffres suivants, dont certains, on le sait, n'expriment que la moitié des dimensions réelles : poitrine aux épaules, 81 centimètres ; longueur de la jaquette, 1 mètre 64 ; largeur d'épaules, 79 ; coude à l'épaule, 88 ; longueur de la manche, 1 mètre 40 ; tour de poitrine, 1 mètre 52 ; ceinture, 1 mètre 41 ; coutures extérieures du pantalon, 1 mètre 83 ; tour du mollet, 1 mètre 02 ; du genou, 80 cent.

Le tailleur a promis de livrer l'habit dans vingt-quatre heures. Douze ouvriers y travaillent et l'étoffe qui y sera emplpoyée suffirait pour habiller cinq citoyens de dimensions ordinaires.

D'autres détails sont donnés, mais ceux mentionnés plus haut suffisent pour donner une idée des dimensions réelles de ce colosse, dont le nom est Machnow et qui naquit, il y a 23 ans, sur les frontières de l'Afghanistan dans la Russie d'Asie.

Machnow est accompagné de sa femme et de son bébé, tous les deux de taille ordinaire. Lui-même, jusqu'à l'âge de 11 ans, n'avait rien qui le distinguât des autres garçons de son âge. Mais, à partir de ce moment, pendant cinq ans, sa croissance prit de telles proportions que les personnes de son entourage commencèrent à craindre que cela ne finît plus. Aujourd'hui on est à peu près fixé à ce sujet et Machnow lui-même commence à espérer qu'il a atteint son maximum de développement.

De tous les géants connus dans le passé, Machnow est, sans contredit, le plus gigantesque Ses proportions, du reste, sont bien prises et s'il se trouvait réduit d'environ 35 % dans tous les sens, on aurait le droit de dire qu'il est fort bel homme.

Petites Nouvelles

Des cambrioleurs ont dérobé à l'église St-Eustache, à Paris, les reliques du saint, patron de l'église ; le péroné, deux molaires, phalanges, phalangettes, etc... Bizarres cambrioleurs !

— La reiné Marguerite d'Italie, voyageant incognito, est arrivée en automobile à Beaulieu, où elle est descendue. La reiné Marguerite visite les environs de Nice.

— Le croiseur « Sully » sortait mardi de la baie d'Along (Saïgon) pour aller faire des tirs en mer, lorsqu'il toucha à babord sur une roche. Une déchirure énorme se produisit. La proue du bâtiment fut immergée.

— L'Etat de Missouri (Etats-Unis) vient d'introduire un bill aux termes duquel tout don de pourboire à un garçon de café, à un maître d'hôtel, en un mot à un employé quelconque serait puni d'une amende de 500 dollars.

— On annonce la mort du célèbre peintre allemand Adolphe Menzel.

— Le froid et la neige font rage à New-York. New-York a dépensé plus d'un million pour enlever la neige des rues.

REVUE DE LA PRESSE

De l'*Humanité :*

Il est impossible en effet de ne pas remarquer d'abord qu'en s'en rapportant à l'initiative individuelle du soin d'assurer l'existence des vieux ouvriers, l'Etat manquerait gravement à sa fonction, qui est de protéger également tous les citoyens et de répartir sur tous les bienfaits que tous ont le droit d'attendre de la collectivité. Puisque certaines catégories de travailleurs bénéficient de la retraite, comment supporter que la grande majorité des travailleurs en soit privée ? Et quel autre moyen d'assurer les retraites à tous, que de les instituer avec le concours de l'Etat et sous son contrôle ?

CHRONIQUE LOCALE

Fédération des Cantionniers

Le Ministre de l'Intérieur, dont relève le service vicinal, vient d'adresser la lettre suivante à M. Jean Vésone, Président de la Fédération générale des Cantonniers et Agents de la navigation :

Paris, le 6 février 1905

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« En réponse à votre lettre du 31 janvier dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'accepte volontiers le titre de Membre honoraire de la Fédération générale des Cantonniers de France.

« Je suis heureux que cette occasion me soit offerte de témoigner tout l'intérêt que je porte à votre Fédération.

« Recevez, Monsieur le Président, etc. »

Le Ministre de l'Intérieur,
ÉTIENNE.

CAHORS

L'Affaire des Officiers

Dans notre numéro de mardi, nous avons publié un entrefilet relatif à des incidents qui se seraient produits dans notre ville entre des officiers du 7e et les représentants de l'administration préfectorale.

Ces incidents relatés cependant, de façon incomplète, ont soulevé une vive émotion parmi la population républicaine de notre ville qui, jeudi, attendait impatiemment le *Journal du Lot* pour y trouver des détails nouveaux.

Cette attente a été déçue ; nous avons cru devoir retarder la publication de renseignements plus complets, à la demande instante d'amis intéressés dans l'affaire et dans le seul but de ne pas entraver l'enquête ouverte par l'autorité supérieure sur ces incidents.

Mais ce n'est qu'un retard ; nos lecteurs seront bientôt renseignés sur cette affaire qui ne peut tarder de recevoir une solution et la presse, reprenant alors ses droits, la commentera librement.

L. B.

L'AFFAIRE DE LEYME

Les événements qui se déroulent à Leyme depuis tantôt six mois, ou, autrement dit « l'Affaire des Instituteurs de Leyme », passionnent le corps enseignant tout entier.

Depuis le 1er octobre dernier, les écoles sont fermées, les instituteurs ne sont pas installés et ils sont, par surcroit, privés de leur logement. Et pendant ce temps-là, la population scolaire d'une commune est privée des bienfaits de l'instruction.

Pourquoi celà ? me direz-vous. Parcequ'il a plu à un maire, devenu la proie de quelques intrigants, de ne pas faire exécuter l'arrêté de M. le Préfet du Lot, nommant à Leyme M. et Mme Delpech en qualité d'instituteur.

Et cela se passe en l'an XXXV de la République française.

Au moins le maire a-t-il le droit de s'opposer à l'exécution de l'arrêté préfectoral ?

Nullement. La loi ne lui reconnait aucun droit et M. le Préfet pouvait très bien passer outre et faire installer les instituteurs contre lesquels aucun grief n'était relevé.

Pourquoi M. le Préfet n'a-t-il pas fait respecter son arrêté ? Mystère.

Le tribunal de Figeac s'est rendu incompétent dans le procès en dommages-intérêts intenté par M. et Mme Delpech et « l'Amicale des Instituteurs du Lot » à M. le Maire de Leyme.

Mais les choses n'en resteront pas là et nous croyons savoir que l'« Amicale », dans l'intérêt matériel et moral des instituteurs, est décidée à épuiser toutes les juridictions. Il faut savoir une bonne fois, si les instituteurs sont à la merci d'un maire qui subit des rancunes, et si l'autorité qui les nomme est impuissante à les protéger.

Aujourd'hui sous un prétexte, demain sous un autre, il n'y aurait plus de sécurité pour eux.

Dernièrement un instituteur nous disait : « Il nous arrive trop souvent d'être les premières victimes de ceux que le progrès des idées républicaines porte à la mairie. »

J'avoue que je n'ai rien trouvé à répondre à cette affirmation.

Heureusement que les instituteurs ne confondent pas la République avec ceux qui la servent si mal, et que celui qui nous tenait ce langage serait le premier sur la brèche si le besoin était, mais cela nous montre combien est gros de conséquences un état de choses si préjudiciable aux intérêts des instituteurs et des écoles publiques.

Les instituteurs ont besoin d'être rassurés et s'ils ne sont pas efficacement protégés ils se défenderont eux-mêmes, en associant à leur cause, qui est juste en l'espèce, toutes les Amicales de France.

X. X. X.

Concert de l'Orphéon

En relatant le compte-rendu du concert donné dimanche dernier au théâtre par l'Orphéon, certains journaux ont fait une critique un peu sévère sur les chœurs chantés par cette société musicale. Cette critique n'étant pas dénuée de fondement, nous ne songeons pas à nous en défendre. Nous regrettons, néanmoins, que les correspondants de ces journaux aient *oublié* de faire mention des conditions toutes spéciales dans lesquelles l'Orphéon se trouvait à ce moment-là, et qui atténuent, dans une large mesure, les petites défaillances qui se sont produites :

Le directeur s'étant alité trois jours seulement avant le concert, la direction des chœurs dut, au dernier moment, être assurée par le sous-directeur ; de là, une direction inopinée avec laquelle les orphéonistes n'avaient pas eu le temps de se familiariser.

Du reste, les défectuosités de ce genre ne font pas exception chez les sociétés chorales. Dans le passé *glorieux* de l'Orphéon, alors que, contraitrement à sa composition actuelle, il comptait comme éléments des chanteurs expérimentés, sinon musiciens, et était placé sous une direction plus autorisée que celle de dimanche dernier, on trouverait de pareilles mésaventures.

Un groupe d'orphéonistes.

Le Lot à Paris

Le Banquet annuel de la Société Amicale des Originaires du Lot à Paris doit avoir lieu le 25 février dans les salons du Grand Véfour au Palais Royal. Il sera présidé par notre sympathique Sénateur, M. Cocula.

Ce banquet sera suivi d'un Bal avec Cotillon et distribution d'accessoires.

Cette fête, qui réunit tous les ans un grand nombre de nos compatriotes s'annonce comme devant être particulièrement brillante. Nous aurons soin d'en rendre compte à nos lecteurs, et il n'est pas besoin d'ajouter que ceux d'entr'eux, qui pourraient être de passage à Paris, seraient accueillis avec joie par leurs compatriotes. Le 25 février, on retrouvera tout le Lot au Grand Véfour.

Conseil départemental

Le Conseil départemental de l'enseignement primaire se réunira samedi 18 février, à 10 heures dans une des salles de la Préfecture.

Il statuera sur l'ordre du jour suivant :

Personnel enseignant. — Certificat d'aptitude pédagogique : Demandes de dispense de stage (5 demandes).

Cuzance. — Création d'une classe enfantine.

Gignac. — Création d'un emploi d'adjoint.

Castelnau. — Annexion d'un pensionnat à l'école privée de filles.

Anglars Juillac. — Secrétariat de mairie.

Boissières. — Secrétariat de mairie.

Affaires disciplinaires. — 9 rapports concernant diverses institutrices privées.

Libre-Pensée

Les membres de la société Science et Raison sont invités à assister à la réunion générale qui se tiendra à la mairie, le samedi 11 courant, à huit heures et demie du soir.

Nominations ecclésiastiques

Par décret du 7 février, sont agréées les nominations de M. Delsahut desservant de Rignac, à la cure de Lauzès et de M. Laur, curé de Lauzès, au canonicat vacant dans le chapitre de l'église cathédrale, par suite du décès de M. Boisset.

Pickman à Cahors

Mardi 14 février, au théâtre de Cahors, le célèbre hypnotiste Pickman, donnera une représentation.

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME DES 9 ET 12 FÉVRIER 1905

Allegro Militaire	Sousa
Le Pré aux Clercs (Ouv)	Hérold
Prélude de Faust	Gounod
L'ombre (Fantaisie)	Flotow
Bella (Mazurka)	Waldteufeld

Allées Fénelon, de 3 h. à 4 h.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 4 au 11 février 1905

Naissance

Brun, Louis-Antoine, à Labeyne.

Minihot, Jeanne-Olympe-Marceline, rue St-Pierre, 7.

Caillassou, Geneviève-Lucie-Louise, rue du Parc, 3.

Malique, Marie-Louise-Marcelle, à Regourd.

Publication de Mariage

Lufeaux, Caliste, comptable, et Pelet, Marthe-Marie, s. p.

Geniès, Philippe, huissier, et Planche, Marie-Albertine, s. p.

Décès

Courpet, Jeanne, 17 ans, célibataire, s. p. rue Lestieu, 6.

Arnaud, Bernard, cultivateur, 84 ans, place de la Verrerie à Cabessut.

St-Hilaire, Marie, 38 ans, s. p. rue Gaillot-de-Genouillac.

Arrondissement de Cahors

Catus

A propos du procès. — Certaines personnes ont, peut-être, mal interprêté l'idée que nous avons eue de faire paraître dans le numéro du *Journal du Lot* de dimanche dernier l'exposé du procès que soutient la commune de Catus contre une revendication assez importante que lui a adressée la famille de Valon. Nous défions, cependant, quiconque de relever dans cet article un seul mot qui ne soit pas l'expression de la vérité. Et ce n'est que dans un but d'information (qui ne peut qu'être intéressant à cause de l'originalité du litige) que nous avons pris cette détermination.

Le Conseil municipal de Catus, quoi qu'on en dise, au risque de manquer à son devoir, ne pouvait pas mieux sauvegarder les intérêts de la commune dont il a la charge, que de confier au tribunal le soin de statuer sur ce litige. Il acceptera, d'ailleurs, sa décision respectueusement, quelle qu'elle soit.

Pélacoy

Foires. — Le Maire de la Commune de Francoulès, a l'honneur d'informer le public, que toutes les fois que le 19 tombera un dimanche, les foires de Pélacoy se tiendront dans cette localité le samedi 18.

Arques

Enfant brûlé. — Mercredi dernier, 8 courant, un pauvre petit enfant âgé de 6 à 7 ans, le fils L., de Profarens, commune des Arques, privé non seulement de tout instinct de conservation, mais encore incapable de se soutenir, était placé dans une petite chaise devant le feu. La mère, qui ne le quittait guère, s'absenta un petit instant pour vaquer aux occupations ménagères. Hélas ! quand elle revint, le pauvre petit, dans une secousse insolite, s'était projeté dans le feu et avait la tête horriblement brûlée. Le pauvre martyr a survécu à peine à sa souffrance.

Limogne

Vétérans des armées de terre et de mer. — Le conseil de la section s'est réuni le cinq février, à l'effet d'arrêter le programme du banquet annuel, décidé par l'assemblée générale de 1904.

Il en a fixé la date au 14 mai prochain, deuxième dimanche du mois. La réunion générale statutaire, se tiendra à 9 h. 1/2 du matin, dans la salle de la justice de paix, comme d'habitude.

Le banquet aura lieu à midi, sous la halle au grain si le temps le permet, et sera préparé par le camarade Crayssac de l'hôtel de la poste. La cotisation sera de 2 fr. 50 par personne.

Avant le banquet, pour conserver un souvenir de la fête, les membres de la section, rangés autour de leur drapeau, poseront devant l'objectif photographique. Des épreuves de ce groupe seront mises à la disposition des vétérans à un prix spécialement modéré, des invitations seront adressées aux camarades des sections voisines par l'intermédiaire de leurs présidents.

Les anciens militaires, ne faisant pas encore partie de la société sont invités à s'y faire inscrire. Pour eux, le conseil rappelle les conditions d'admission.

Peuvent faire partie de la société :

1° Vétérans. — ceux qui ont servi, à un titre quelconque, avant ou pendant la campagne de 1870-71.

2° Sociétaires. — Ceux qui depuis cette campagne, ont accompli leur service militaire, ou qui, sans avoir effectué un service actif, ont été versés dans les services auxiliaires.

La cotisation annuelle est de 12 fr. plus un franc pour frais de section d'après les nouveaux statuts. En outre, il est perçu la première année un droit d'admission de cinq francs. Ce qui met la cotisation à 18 fr. pour la première année et à 13 fr. pour les suivantes.

Les vétérans, après dix ans de versement, les sociétaires, après vingt ans, touchent une pension annuelle qui est fixée tous les ans par le conseil général de la société, d'après les ressources. Pour cette année la pension est de 50 francs.

Il n'y a pas de minimum d'âge pour toucher la pension. Les jeunes gens peuvent s'y inscrire dès leur sortie du régiment, ou dès leur affectation aux services militaires. Pour eux, l'inscription est plus avantageuse car ils ont chance de toucher plus longtemps la pension.

Au 21 janvier dernier, la situation de la société était la suivante : nombre réel des membres vivants : 281.409.

Fonds placés : 18.655.755 francs.

Ces fonds sont placés en titres nominatifs sur l'Etat ou les chemins de fer français. En cas de dissolution de la société, ils seraient partagés entre les membres au prorata de leurs versements.

Les inscriptions seront reçues par MM. Phalip, notaire président, Crayssac secrétaire à Limogne ; Pegorie trésorier, à Promilhanes. Apporter le livret militaire.

Concots

Aux quatre contribuables. — X et Z ne désarme pas et il est trop vieux pour se laisser attendrir. Mais il laisse passer les fanfaronnades de Cric-Crac lorsque celui-ci ne le vise pas, et parce qu'il sait que M. cri-cri est de taille à se défendre tout seul.

Quant aux faits exposés par les quatre contribuables, X et Z les connaissait, et il se promettait bien de donner ici-même son appréciation là-dessus ; seulement il attendait que les dépenses faites au Puits de la Mousse fussent soldées afin de pouvoir mieux préciser. C'est fait, tant mieux. Nous approuvons sans réserve ceux qui en ont pris l'initiative. Maintenant la parole devrait être aux électeurs républicains pour porter la question directement à M. le Préfet.

X et Z.

***

Il faut que les 4 Contribuables signés à l'original, aient vu les intérêts de la commune fortement menacés par la *Croix du Lot*, dont ils doivent être de fidèles lecteurs pour venir, dans un entrefilet, (oh un filet entier) de votre vaillant journal me relancer et me reprocher mon silence devant Cric-Crac ou ma sensiblerie devant les pleurs de Dunoyer ; Crix-Crac et Dunoyer, je les ignore. Je ne lis pas la *Croix*. Quelle mouche a-t elle piqué ces chaux defenseurs des intérêts communaux ? Où étaient-ils au moment de la bataille ? Que n'ont-ils alors déployé le même zèle ! Il est probable qu'à ce moment-là ils présentaient leur doigts mouillés à la rose des Vents.

Ces irrégularités, ces illégalités mêmes qui ne se comptent plus et qu'ils imputent à notre municipalité, ils devaient bien les prévoir.

Ces irrégularités, je les ai moi-même relevées en temps et lieu ; mais voyant que mes plaintes n'aboutissaient à aucun résultat soit de la part de nos édiles (les pauvres ! ils n'en savent pas davantage) soit de la part de l'administration qui a rayé la commune de Concots de la carte de France, je me suis arrêté, ne voulant pas fatiguer mes lecteurs par des redites journalières.

Ce n'était pas pour la galerie que je me plaignais, c'était dans l'intérêt de la commune dont l'administration est dans le gachis le plus complet.

Nos édiles tirent à boulets rouges sur sa caisse toujours ouverte.

Je m'aperçois que dans l'entrefilet en question, il n'est pas parlé de la situation de nos écoles. Pourquoi ? N'intéresse-t-elle pas les 4 contribuables ?

CRI-CRI.

P. S. — Prière aux 4 Contribuables de m'offrir un abonnement à la *Croix du Lot* pour me tenir au courant.

Castelfranc

Obsèques. — Mardi dernier ont eu lieu les obsèques de M. Alexandre Lafage, négociant en vins. Une foule considérable, venue des communes voisines, avait tenu à accompagner à sa dernière demeure l'excellent républicain qu'avait été M. Lafage.

En quelques paroles émues, M. Lapeyrère, président de la section des combattants de 1870, dont faisait partie le défunt, a rendu un juste hommage à ses qualités publiques et privées. Fils de ses œuvres, M. Lafage, par un labeur acharné joint à une scrupuleuse probité était parvenu à acquérir une fortune importante, ce qui n'avait en rien diminué sa modestie et son affabilité pour tous.

C'est au moment où il aspirait à un repos bien mérité, que la mort est venue l'enlever à l'affection des siens.

Que les témoignages si unanimes de sympathie reçus dans ces cruelles circonstances, soient un adoucissement à la douleur et aux regrets de sa veuve et de ses enfants.

Mauroux

Foire. — Belle foire ; il s'est vendu beaucoup de bœufs et les cours étaient en baisse ; les moutons étaient aux cours des autres foires ; les porcs gras se vendaient 40 fr. les 50 kilos.

Les poules, de 3,50 à 5 fr. la paire.
Les poulets, 0,70 la livre.
Les lapins, 0,30 la livre.
Les dindons, 0,50 la livre.

Les aubergistes ont fait de belles affaires et ils vendaient le vin 0,60 le litre et le pain 0,30 les 500 grammes.

Lacapelle-Cabanac

Chat enragé. — D'après une demande faite par M. le maire, à l'Institut Pasteur pour savoir si le chat qui a mordu le sieur Atgié était enragé, il lui a été répondu affirmativement.

D'après ces informations, Monsieur le maire a enjoint de nouveau aux récalcitrants d'avoir tous les chats en sécurité ou de les abattre. Un four fermé en toile métallique peut très bien servir de cage pour les chats et là on peut les observer ; les chiens devront aussi être muselés ou enfermés, sous peine d'amende.

Laguière

Ces jours derniers M. Berty, propriétaire a été victime d'un vol de deux poules : dans l'espace d'une semaine, quelque renard à deux jambes lui en a pris douze ; il trouve cette viande succulente. Gare à lui.

Arrondissement de Figeac

Bretenoux

Listes électorales. — Le 4 février est une date que les habitants paisibles de notre localité ne voient pas venir sans une certain appréhension.

Cette année, comme d'habitude du reste, la réaction s'est fait remarquer dans la personne de deux de ses représentants les plus acharnés.

M. le sous-préfet avait requis M. le maréchal des logis de Saint-Céré avec un gendarme pour prêter main forte à notre brigade.

Toute la soirée la plus vive animation n'avait cessé de régner, mais grâce à la bonne organisation du service d'ordre, les dix heures du soir allaient sonner que rien d'anormal ne s'était encore produit. Un des principaux chefs de la réaction venait de présenter à la commission une longue liste de radiations et d'inscriptions à opérer ; pas mal d'électeurs étaient allés se rendre compte de leur inscription, lorsque parmi ces derniers, les sieurs M... et B..., refusèrent de sortir de la mairie. M. le président eut beau leur faire remarquer que par mesure ne sûreté et pour mieux assurer les réclamations, deux électeurs seulement étaient admis à la fois, ces personnes ne voulurent rien savoir.

Il restait à les faire expulser *manu militari*. Mais en considération des troubles qui auraient pu avoir lieu par ces procédés, vu la grande affluence de monde qu'il y avait à l'extérieur, tenant compte aussi de l'heure avancée de la nuit et des inconvénients qu'il y aurait à sévir par la force armée, afin d'éviter des complications certaines, les membres de la commission décidèrent d'un commun accord de lever la séance.

Leurs réclamations effectuées, MM. les nationalo-réactionnaires avaient imaginé de faire de l'obstruction systématique afin d'empêcher ceux de nos amis retardataires d'effectuer les leur.

Voilà comment l'on comprend la liberté individuelle à la Patrie française.

A M. Ayrolles docteur à Bretenoux. — Nous recevons, avec prière de l'insérer, la lettre suivante :

« Parmi les ordonnances pour indi-

gents que M. le Préfet a retournées pour être approuvées par le maire, il s'en trouve une portant mention : Louis Boyer, indigent, et auquel vous administrez quelques grammes de kola ou de coca.

Comme ce nom-là est le mien et qu'à Bretenoux je suis le seul à le porter, je me demande quel est le mobile qui vous a fait me délivrer une ordonance d'indigent, alors que, très heureusement pour moi, je ne le suis pas plus que vous et que vous ignorez si, en cas de besoin, je ferais appel à vos lumières.

Cet acte, monsieur, s'il est conscient, manque un peu de la noblesse que vous recherchez et que vous enviez peut-être.

» Peut-être aussi avez-vous pris vos désirs pour des réalités et m'avez-vu, en rêve, pauvre hère mourant de misère et de faim, sollicitant les secours de la P. F.

» S'il en est ainsi, je vous engage fort à vous surveiller et à vous soigner vous-même ; ce faisant, vous serez à l'avenir dispensé de délivrer des ordonnances à ceux qui ne vous en demandent pas.

» Je ne qualifierai pas ici votre acte, les lecteurs l'ont déjà fait et les membres de la commission à laquelle seront soumises vos ordonnances apprécieront.

Louis BOYER. »

Gare. — M. Justou, chef de gare de Bretenoux-Biars a été nommé à Viviez (Aveyron).

M. Justou, pendant tout le temps qu'il est resté à la gare de Bretenoux avait su par son amabilité se faire aimer et estimer non seulement de son personnel mais aussi de tous ceux qui avaient affaire à lui.

Il est remplacé à Bretenoux par M. Ressiguier qui nous vient de Laroquebrou. M. Ressiguier n'est pas un inconnu pour nous qui l'avons connu à Viescamp-sous-Jalès où il a laissé les meilleurs souvenirs.

Puybrun

Au Comité. — Dimanche 5 courant avait lieu la réunion ordinaire trimestrielle du Comité Radical socialiste.

Après que le bureau ancien eut rendu compte de son mandat, il fut procédé à son renouvellement sous la présidence du doyen d'âge et l'ancien bureau fut réélu sauf quelques légers remaniements.

Après une discussion assez animée, et sur la proposition de nombreux membres, l'adresse suivante a été votée à l'unanimité des voix :

« Le comité républicain radical socialiste de Puybrun, tout en félicitant son président d'honneur M. Vival député, pour la grande majorité de ses votes à la chambre lui adresse cependant un blâme énergique pour n'avoir point tenu les engagements qu'il avait pris envers ce même comité et pour avoir favorisé dans la région les menées antirépublicaines par l'appui accordé à certains agents ou maires réactionnaires, notamment M. le Maire de Puybrun. Il engage en outre M. Vival à ne pas persévérer dans cette voie. »

Pour le Comité : *Le Secrétaire,*

L S.

Cajarc

Au comité républicain. — Tout dernièrement nous lisions dans un numéro du *Journal du Lot*, à la chronique Cajarcoise, signée (Un groupe de radicaux), qu'il serait à désirer que la même sympathie du groupe de prolétaires avec ce même groupe de radicaux se retrouvât au sein du Comité Républicain communal de Cajarc, au moment du renouvellement du bureau et principalement au moment du renouvellemeut du président.

Il faut espérer que ce vœu se réalisera sans aucun incident.

Tout le monde connaît dans quelles conditions M. A. Cassayré, allias Yvonne de Piquefort, entra au Comité républicain et de quelle manière il fut élu à la présidence l'année dernière.

D'abord, il n'entra pas au Comité comme tous les membres, c'est-à-dire par la voie du vote, car il n'aurait pas été accepté au scrutin secret, n'ayant encore donné aucune preuve de son républicanisme : bien au contraire.

Puis il fût élu président au troisième tour par treize voix sur vingt huit votants.

Tous ces faits regrettables ne se seraient certainement pas produits, si un certain nombre de républicains radicaux ne s'étaient pas abstenus le soir du vote de paraître à la réunion du Comité.

Piquefort, rentré donc au Comité illégalement et élu président irrégulièrement, ne s'en émut pas autrement. Il dit simplement : « Je suis élu, bon gré mal gré, j'y suis et j'y reste ». Un simple signe, un seul mot du député ou du conseiller général eussent suffi pour qu'Yvonne fût éliminé ; il n'en a point été ainsi.

Or, bientôt ce même Comité se réunira à nouveau pour procéder au paiement des cotisations et au renouvellement du bureau ; cette soirée sera intéressante : tous les républicain Cajarcois inscrits au Comité ou désirant se faire inscrire ne manqueront pas cette année de s'y rendre, et c'est dans le choix du nouveau président que nous verrons si les vrais républicains savent faire leur devoir et s'ils soutiendront cette fois la candidature d'Yvonne de Picquefort.

M. Cassayré était républicain il y a quelques années comme aujourd'hui ; et aujourd'hui encore allié à toutes les réactions cléricales, il est républicain comme au temps jadis, alors qu'il faisait campagne pour son ami Delpon et était par ce même fait l'agent du préfet Rousset, sous Méline.

Difficilement un réactionnaire-clérical invétéré devient un bon et ferme républicain ; il s'attache à la République si l'intérêt l'y oblige, mais il ne servira jamais la République. C'est le cas de Yvonne de Piquefort.

C'est pourquoi à la nouvelle réunion du Comité, tous les républicains doivent se ressaisir ; prolétaires et radicaux feront leur devoir et rien que leur devoir et aucune iuffuence quelconque ne pourra à nouveau faire subir aux républicains de Carjac un résultat comme celui que nous avons tous regretté.

Les Cajarcois, depuis quelque temps, sont gouvernés par certains fonctionnaires ; or, le moment propice va venir pour leur montrer que le parti républicain est assez fort et qu'il n'a pas besoin d'eux pour gouverner. Le sort du parti républicain à Carjac, dépendra du nouvel élu à la présidence du Comité.

Au surplus, il est, croyons nous, inutile de rappeler au public la conduite politique d'Yvonne de Piquefort au temps passé.

On la connaît, Yvonne ne la nie point ; en outre, elle se rappellera donc, qu'il n'y a pas encore bien longtemps que comme président du Comité, M. Cassayré, chargé de droit d'élaborer une liste de candidats aux élections municipales, ne trouva pas assez de sympathies pour lui permettre de figurer sur cette liste ; se réservait-il peut-etre le siège de conseiller d'arrondissement ? Hélas ! le sort lui fut encore contraire !

Oui, M. Cassayré, la liste républicaine aux élections municipales de mai dernier, aurait réuni les éléments nécessaires pour obtenir une majorité radicale.

A cause de lui, la liste réactionnaire toute entière triompha.

Hélas ! que n'eut-il à ce moment-là le bon esprit de rester chez lui !

Quoi qu'il en soit, le parti républicain le supportera toujours difficilement : il ne l'acceptera jamais franchement.

C'est pourquoi les républicains Cajarcois doivent faire leurs efforts pour éloigner du parti les éléments de division : le contraire serait sacrifier le parti.

Les républicains de Cajarc seraient vraiment trop naïfs s'ils étaient les dupes de la comédie jouée depuis plusieurs mois.

TOUCHATOUT.

* * *

Notre petit entrefilet paru dimanche dernier a eu le don de soulever dans l'entourage spécial du citoyen Cassayre de nombreux anathèmes a l'adresse de celui qui ose dévoiler ce que, hélas, ils n'ignorent pas eux-mêmes, c'est a dire que leur protégé n'est pas et ne pourra jamais être l'homme de principes capable de rallier les troupes républicaines.

Le 10 avril 1904 dans une lettre ouverte a M. Cassayre, en réponse a une de ses attaques, nous l'avons averti que nous ne le perdrions pas de vue et que notre impartialité se ferait un devoir de le féliciter lorsque ses actes (Nous ne croyons pas aux paroles) mériteraient l'approbation du parti républicain. Fidèles a notre promesse, nous ne demanderions pas mieux que de pouvoir enregistrer quelque fait de dévouement aux principes, mais malgré nos recherches nous ne voyons rien de spécial de nature a attirer nos éloges.

La personnalité de M. Cassayre nous importe peu en somme et quoique en pensent ses amis, ce n'est pas lui que nous visons. Nous nous attaquons simplement à l'homme politique dont les idées réfractaires ne pourront jamais se concilier avec celles du progrès. Nous pensons qu'il est de notre devoir d'éclairer nos amis et de les mettre en garde contre les déclarations et les promesses trompeuses qu'on ne manquera pas d'afficher.

Un an d'épreuve doit avoir suffi à chacun pour juger.

Aux vrais républicains de conclure.

R. VANCHE.

Conseil municipal. — Séance dimanche 12, à deux heures du soir, en session extraordinaire.

Ordre du jour : Soutiens de familles ; autorisation d'acquérir du terrain pour la construction du chemin de grande communication n. 43 ; révision de la liste des indigents pour l'année 1905.

Figeac

Veloce-Sport Figeacois. — Les membres du V. S. F. sont priés d'assister à la réunion de quinzaine qui sera tenue dimanche 12 février, à une heure et demie du soir, salle des justices de paix, à l'hôtel de ville.

Ordre du jour : Remise des cartes d'identité ; approbation de certaines dépenses : formation définitive des statuts : organisation d'une course cycliste destinée à choisir un capitaine et un lieutenant de route.

La présence à cette réunion est très urgente.

Aynac

Une réponse. — En réponse à un article paru dans le *Journal du Lot* du dimanche 22 janvier, sous la rubrique « cléricalisme » et la signature Durapiat un ancien correspondant, si je ne me trompe, rebuté de la plupart des journaux de la région, a ramassé sa vieille plume rouillée pour écrire dans la *Défense*, des insultes contre les républicains.

Ce Monsieur me traite de sot et de menteur, je ne croyais pas mériter de sa part, ces qualificatifs, c'est pourquoi je lui répondrai qu'avant de m'adresser l'épithète de sot il devrait au moins se débarrasser du bât qui le gêne, et quant à celle de menteur je le défie de m'en convaincre.

Les déclarations de M. Léon Cadiergues sont formelles, le menteur n'est pas ici.

D'ailleurs, Monsieur le trop fougueux correspondant, tout le monde comprendra très bien que si le curé avait eu raison, il ne se serait pas excusé, car, en principe, on ne s'excuse pas quand on n'a rien à se reprocher.

Tout le monde sait ici, Monsieur, que notre desservant n'est pas toujours commode, que diable !

Vous me dites aussi, beau Monsieur, que le clergé est plus populaire que moi dans Aynac ; je veux bien le croire et je n'en suis pas faché, car je n'ai nullement la prétention de me faire une popularité parmi les bigots : j'aime mieux mériter le surnom de Carmagnolard que vous m'avez donné ainsi qu'à mes amis, car je vous le dis en vérité il m'arrive d'entonner volontiers la *Carmagnole* ou l'*Internationale*. Ça vaut bien, je crois, les jérémiades latines auxquelles vous-même ne compreuez rien.

En outre, quand vous parlez des dernières élections, du balayage comme vous le dites, je ne comprends pas : je n'ai jamais posé de candidature et quant à ceux que « vous avez balayés » ils n'ont pas trop à s'en plaindre ; ils doivent être bien vengés de votre fameux « coup de pied » car ils ont la satisfaction d'enregistrer les sottises de leurs remplaçants.

C'est grand plaisir de voir vos édiles patauger dans les affaires municipales et commettre bévues sur bévues ; aussi il n'est pas besoin de la seconde enquête dont vous me parlez dans votre article, pour connaître les bons procédés dont vous avez usé aux dernières élections ; ils sont enregistrés au Conseil de préfecture et bientôt au Conseil d'Etat ; avant peu on sera fixé.

Vous avez aussi le toupet de me reprocher mes articles anonymes, mais vous et votre parti, quand avez-vous eu le courage de signer vos injures ?

D'ailleurs rien ne nous étonne de votre part, car il n'a pas le choix des procédés. L'insolence et la calomnie sont son arme de prédilection.

Calomniez ! calomniez sans cesse, il en restera toujours quelque chose : c'est sa devise.

Avant de terminer, permettez-moi de vous dire que votre réplique, loin de me déplaire, me cause une vive satisfaction car vraiment discuter avec quelqu'un qui ne répondait jamais, ça devenait par trop fastidieux.

Continuez, Monsieur, et surtout signez vos articles et nous signerons. On verra bien alors où sont les... courageux !

DURAPIAT.

Mensonges. — MM. les clérico-réactionnaires d'Aynac, on dirait que vous avez grand peur de M. Vayssières ! Grâce à vos mensonges, vous avez réussi à le remplacer par un... grand seigneur !! comme maire de votre commune.

Non satisfait, vous avez continué vos mensonges, espérant le tomber comme conseiller d'arrondissement.

Aujourd'hui j'apprends que vous continuez vos mensonges, et pourquoi s'il vous plaît ?

Dans quel but avez-vous inventé que M. Vayssières, abandonnant ses amis, s'est tourné de votre côté ?...

Mensonges, mensonges tout ce que vous dites ou faites écrire dans votre journal *la Défense*.

Je puis affirmer à tous les bons républicains d'Aynac que le président de leur « Comité radical » marchera toujours droit son chemin et sera toujours l'homme de bien et de dévouement, qu'il n'a jamais cessé d'être, malgré tous vos dires, messieurs les clérico-réactionnaires.

Le Mystérieux Gramatois.

Livernon

Foire. — La foire de Livernon, favorisée par un temps relativement doux, a été bien belle.

Un grand nombre de marchands forains de toutes sortes occupaient la place.

Le champ de foire était bien garni de bœufs, vaches et brebis.

La halle, le marché à la volaille et aux œufs étaient bien approvisionnés.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Théâtre. — Si parfois on se plaît à rendre un hommage mérité ; eh bien, je me plais, aujourd'hui, à le rendre à la direction et aux artistes du Théâtre Moderne, car ils s'efforcent dans toutes les pièces à être agréables au public.

Dans les deux dernières pièces qu'ils ont joué, *les deux Orphelines* et *Miss Helyett*, les artistes se sont surpassés et ont montré tout ce qu'ils étaient capables pour bien interpréter une pièce. Aussi dans *Miss Helyett* les artistes ont pu apprécier la sympathie qu'ils ont su acquérir de leurs nombreux spectateurs.

Comme Mlle Jeanne dans le rôle de *Miss Helyett* demandant gracieusement dans le dernier acte un petit bravo de son admirable, de son agréable public, je suis certain que ce petit bravo ne lui sera jamais refusé, qu'il ne lui fera même jamais défaut, tant que les artistes continueront à faire leurs efforts pour satisfaire ceux qui se rendent à leurs agréables soirées.

Toutes nos félicitations aux artistes et en particulier à la direction Giscard-Galliano, dans le choix de leurs nouveaux artistes.

Dimanche au soir : **Michel Strogoff.**

Beaumat

Accident. — Samedi dernier, 4 février, le nommé Calmon, propriétaire à Beaumat, étant à la foire de La Bastide-Murat, fut poursuivi par un de ses bœufs qui le renversa et lui fit de nombreuses blessures.

L'état de Calmon, qui a été transporté à Beaumat, quoique grave n'est plus inquiétant a l'heure actuelle. Il en sera quitte pour une foulure et quelques contusions à la tête.

Tous ceux qui le connaissent font des vœux pour son prompt rétablissement.

Souillac

Conseil municipal. — Les membres du conseil municipal sont convoquées pour le dimanche 12 courant à deux heures et demie du soir. Questions diverses à l'ordre du jour.

Gignac

Comme nous l'avons annoncé, le comité radical-socialiste était réuni dimanche dernier en assemblée générale.

A l'ouverture de la séance, le citoyen Lapeyronie, notre dévoué président prend la parole, remercie les membres de s'être rendus en aussi grand nombre à la réunion. Puis, dans un discours magistral que nous ne pouvons reproduire in-extenso, trace la ligne de conduite que doit suivre tout comité pour arriver à faire aboutir les réformes démocratiques et sociales. Il nous montre la réaction aux abois attendant toujours nos défections pour s'ériger en maître, porter partout le régime de l'éteignoir et arrêter la marche des idées de justice et de progrès.

En finissant, il prêche l'union et la concorde : « Il faut plus que jamais, dit-il, serrer les rangs et nous préparer à la grande lutte de 1906, le jour de la bataille venu nous marcherons tous sous le même drapeau aux cris de vive la République démocratique et sociale. Il présente ensuite une motion émanant du citoyen Arliguié Célestin, le sympathique conseiller municipal. Voici cette motion :

Considérant que toutes les sociétés patriotiques de mutualités ou politiques ont un emblême pour se réunir en corps aux fêtes et inhumations, propose au comité d'acheter un drapeau aux couleurs nationales qui sera payé par les dons des sociétaires et en partie par la caisse de la société si les dons ne suffisaient pas.

Malgré les protestations de deux ou trois brouillons qui voient de mauvais œil les progrès du comité et qui ne peuvent se consoler qu'on les ait exclus de la haute direction, il est décidé à une grande majorité que le comité fera l'acquisition d'un drapeau.

Notre dévoué trésorier nous fait une petite causerie sur la Révolution, le 18 brumaire et le 2 décembre.

Il parle ensuite des luttes que nos pères eurent à soutenir pour s'affranchir du joug de l'esclavage. Il faut, dit-il, que nous sachions conserver les libertés que nos pères acquirent au prix de tant d'efforts et de sang vers, é pour cela il faut que l'esprit d'union et de concorde préside dans notre comité, il faut que tous ses membres n'aient en vue qu'un idéal, celui de voir le triomphe de la vraie République.

Le citoyen Montfort, le dévoué conseiller municipal de Saint-Bonnet, présente ensuite la motion qui suit : Considérant qu'un lien de solidarité doit toujours unir les membres du comité, propose que chaque année à la date du 4 septembre, anniversaire de la proclamation de la troisième République, il soit donné une couronne de pain aux indigents du comité, que si jamais un de ses membres se trouvait dans une extrême nécessité, l'on vienne à son aide dans la mesure du possible. Cette motion est acceptée à main levée.

Le citoyen Lalbot est choisi porte-drapeau provisoire.

La séance est ensuite levée.

K1000.

LA SOIE VISCOSE

Le *Temps* publie, sur la fabrication de la soie artificielle l'intéressant articles que voici :

La matière première nécessaire, la cellulose, se rencontre un peu partout, dans le bois, dans les plantes, dans le coton, dans le vieux linge.

Comment réussit-on à transformer cette matière vulgaire en soie aux reflets éclatants ? Une visite à l'usine de Podejuch, près de Stettin, où l'on emploie le procédé à la Viscose, nous a permis de le savoir, et nous jugeons intéressant de l'exposer ici, sans entrer cependant dans les détails trop techniques des réactions successives.

La fabrication de la soie artificielle exige en effet, une série de manipulations plutôt délicates, mais qui, lorsqu'elles sont surveillées avec soin, ne laissent place à aucun mécompte ; on en jugera par une simple énumération :

Voilà, d'abord, des bacs en fonte rectangulaires où les feuilles de cellulose brute sont traitées par la soude caustique. Plus loin voilà des séchoirs où, l'excès de liquide une fois écoulé, les feuilles bien tassées sont reprises, puis littéralement déchiquetées par une râpeuse, et projetées dans un tambour tournant, où les débris sont soumis à l'action prolongée du sulfure de carbone réactif encore plus efficace, puisque le produit obtenu, grâce à lui va devenir rapidement une admirable soie. C'est ce produit qu'on a baptisé du nom de Viscose.

Cette viscose, il faut maintenant qu'elle subisse une lessive, qu'elle soit filtrée, portée à un degré déterminé de maturité, avant de passer dans les appareils de filage. Ceux-ci, disposés par doubles séries de 25, sur chaque côté d'une table de filature, se composant d'une pompe qui refoule la viscose, d'abord sur un filtre bougie, ensuite vers une filière métallique dont les trous sont réellement microscopiques et ensuite dans une turbine qui tourne à 4,000 tours à la minute, où se fait la torsion des différents brins qui constituent le fil.

Et comme du cocon, c'est le fil de soie qui en sort, le fil merveilleusement beau prodigieusement fin, ce fil dont le tissage se sert pour combiner, sur les étoffes chatoyantes, les dessins les plus séduisants.

Avant d'en arriver là, il faut que ce fil, ou plutôt que les brins soient débarrassés de tout résidu, et qu'après plusieurs lavages successifs, ils soient séchés, pesés, classés par numéros. Mais ce ne sont là que des opérations de détail ; l'essentiel est fait ; la soie viscose est complètement constituée à la sortie des tubines fileuses, et l'on imagine sans peine quel dut être le vif sentiment d'orgueil de l'inventeur de la Viscose quand, pour la première fois, il obtint ce résultat qui lui avait coûté plus de dix années de recherches et d'efforts.

Bulletin Financier

Nous n'avons que des changements sans importance à signaler d'une séance à l'autre tant les affaires ont été calmes.

Les quelques demandes qui se sont produites au début avaient provoqué quelques centimes de hausse qui ont été perdues en clôture, les demandes ayant cessé.

Le 3 0/0 clôture à 99,70 au lieu de 99,67 après 99,75 à l'ouverture.

Le Comptoir National d'Escompte finit à 642 ; le Crédit Foncier à 719 ; le Crédit Lyonnais à 1155 et la Société Générale à 636.

Nous retrouvons nos chemins ; le Lyon à 1370 ; le Midi à 1178 ; le Nord à 1778 et l'Orléans à 1492.

Des ventes ont fait reculer le Suez de 4643 à 4582 francs ; le Rio finit à 1596 ; la Briansk à 456,50 et la Sosnowice à 1509.

L'Exterieure cote 91,87 ; l'Italien, 104,40 ; le Portugais 36,35.

Le Russe Consolidé est ferme à 89,50 ; le 3 0/0 1891 à 73,40.

Le Turc cote 89,82 ; la Banque Ottomane à 599.

Au Comptant ; les actions des chemins de fer du Congo supérieur aux grands Lacs Africains se sont négociées à 295.

En Banque ; la Général Mining and Finance se traite à 93 et 93,50.

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

3 0/0	cpt	99 60
Jouissance 1er jan. 1905	tme	99 70
3 0/0 amor. Der. an. 1953.	cpt	99 20
Jouiss. 16 janv. 1905..	tme	.. ..
Banque de France	cpt	3765 ..
Action nom. jouis. 28 déc.	tme	.... ..
Banque de Paris	cpt	1302 ..
500 fr. t. p. jouiss. jan...	tme	1304 ..
Crédit Foncier	cpt	717 ..
500 fr. t. p. jouiss. jan....	tme	719 ..
Crédit Lyonnais	cpt	1156 ..
500 fr. t. p. jouiss. 25 sept.	tme	1154 ..
Société générale. jouis. oct.	cpt	635 ..
Est	cpt	939 ..
500 fr. t. p. jouiss. nov...	tme	... ..
Paris-Lyon-Méditerranée.	cpt	1368 ..
500 fr. t. p. jouiss. nov ...	ter	1370 ..
Midi	cpt	1174 ..
500 fr. t. p. jouiss. jan...	tme	1170 ..
Nord	cpt	1780 ..
400 fr. t. p. jouiss. jan...	tme	1778 ..
Orléans	cpt	1494 ..
500 fr. t. p. jouiss. oct..	tme	1492 ..
Ouest	cpt	897 ..
500 fr. t. p. jouiss. oct..	tme	... ..
Métropolit. 250 f. t. p. juill.	tme	589 ..
Suez act. 500 f. t. p. j. jan..	tme	4582 ..
— 5te civile	jan.. cpt	3420 ..
Proc. Thomson-Houston. j.	tme	894 ..
Espagne extér. 4 0/0 jan..	tme	91 87
Russe 4 0/0 1901	déc. cpt	91 ..
— 3 0/0 1896....	fév. cpt	72 30
Rio-Tinto....	jouiss. nov. tme	1595 ..

MINES D'OR

Rand Mines	276 50
Chartered	46 50
East Rand	218 ..

Cours de Paris

Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. — Cour. 23 25 à 23 50 ; mars 23 50 à 23 75 ; mars-avril 23 50 à 23 75 ; 4 de mars 23 75 à 24 » » ; 4 de mai 23 75 à 24 » ». Cir. : 32,000. Liq. : »,»»».

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de notre feuilleton « Les drames du Cœur ».

Atelier de Tapisserie

JEAN MISPOULIÉ

TAPISSIER

EX-OUVRIER DE M. CAPMAS

11, Rue Saint-Urcisse, CAHORS

Vente et pose de papiers-peints. — Fabrication et réparation de sommiers élastiques et de sièges en tous genres. — Confection de rideaux.

TRAVAIL SOIGNÉ

PRIX MODÉRÉS

Marcel Cerf, expert, 49, rue Le Peletier, Paris. Directeur de ventes aux enchères publiques Paris, et Province. — Expertises d'objets d'art, tapisseries, meubles anciens et modernes, tableaux, porcelaines, bijoux, curiosités, etc. M. Cerf organise périodiquement des ventes de réunion d'objets d'art à l'hôtel Drouot, pour les amateurs n'ayant que quelques objets à vendre. Les frais sont de 6 0/0 tout compris. Le reliquat est adressé par poste le lendemain de la vente.

La ménagère sérieuse, si elle veut acheter un remède doit se rappeler : Qu'acheter une imitation de ce remède serait faire justement le contraire de ce qu'il faut pour se guérir ; faire emplette d'une imitation, sous prétexte qu'elle est moins chère, est plutôt un marché de dupe car l'imitation ne guérit pas et l'on est obligé de faire de nouvelles dépenses. Ceci s'applique on ne peut mieux à l'Emulsion Scott et ses imitations ; chacun sait, en effet, que l'Emulsion Scott (aux hypophosphites de chaux et de soude) est la meilleure préparation à l'huile de foie de morue, le meilleur remède des affections des poumons, du sang et des os ; ses imitations n'ont jamais donné aucun résultat car, afin, en

Marque déposée.

effet, d'être débitées à meilleur compte que l'Emulsion Scott, elles sont fabriquées avec des ingrédients de qualité très inférieure, c'est ce qui explique la pauvreté, la notoire infériorité des effets qu'on en obtient.

L'Emulsion Scott,

elle, amène toujours une prompte et radicale guérison qui, vous l'avouerez, vaut bien un certain prix !

Si vous tenez à essayer l'EMULSION SCOTT, envoyez-nous, tout en mentionnant ce journal, 0 fr. 50 de timbres-poste à l'adresse suivante : EMULSION SCOTT (Deloushe & Cie) 356, rue St-Honoré, Paris, nous vous en ferons parvenir franco un échantillon.

Les plus hautes récompenses aux Expositions Internationales et Concours agricoles de

PARIS 1900, Grand Prix Hors Concours - LONDRES 1902 - AMSTERDAM 1902, Grand Prix

14e ANNÉE **Bouillie "G. MARQUÉS"** 14e ANNÉE

classée en première ligne aux essais comparatifs faits par l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier

Pour éviter toute tromperie n'acheter qu'aux vendeurs

exclusifs de la Maison à

MM.

Cahors, E. Dèzes, négt rue J.-Caviole.
Gourdon, V. Isidore, négt av. Cavaignac.
Albas, Cassan, négociant-épicier.
Figeac, Hébrard et Albe, négociants.
Souillac, Maison Viot, Arestenc, sucr.
Martel, Linol, négociant.
Cajarc, Bonnet fils.
Quatre Routes, Fos fils, négociant.
Beaulieu (Corrèze), Dubois et fils, négts.
Gramat, J. Darnis, négociant.
Cazals, Crouzat fils, négociant.
Lacapelle-Marival, E. Guire, négt.
Condat, Gouygou, négociant.
Bretenoux, Bombézy Jne, négociant.
St Germain du Bel Air, Miquel, négt.
Lascabanes, Castes, négociant.
Anglars (Castelfranc), Bouyssou.
Puy-l'Evêque, F. Leygue, négociant.
Castelnau-Montratier, Buzenac, nt.
Puybrun, E. Laussac, négociant.
Lalbenque, P. Ausset, négociant.
Bélaye, Ve Lacombe, négociante.
Luzech, E. Lugan, négociant.
Salviac, Delmon, négociant.
Lasbouygue, Cayla, négociant.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

Les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite de la dame veuve RIGAL, épicière, demeurant à Luzech, sont invités à se rendre le vendredi 24 février 1905, à 2 heures du soir, salle d'audience du Tribunal, pour délibérer sur le concordat proposé à ses créanciers par la dite veuve RIGAL et, au cas de rejet de ses propositions concordataires, donner leur avis sur le maintien ou le remplacement du syndic.

Suivant jugement en date du 9 février 1905, rendu sur requête des débiteurs, le Tribunal a déclaré en état de liquidation judiciaire le sieur Louis DELBOS, négociant, demeurant à Cahors, rue Fénelon, ordonné l'affiche et l'insertion du jugement aux formes de droit.

Nommé M. Jules Fayret, l'un de ses membres, juge-commissaire, et M. Paul Sers, arbitre de commerce, domicilié à Cahors, liquidateur provisoire.

Pour extrait :

Le Greffier,
A. POULVEREL.

MANDELLI, CAHORS
En face la Mairie
HORLOGER, BIJOUTIER
JOAILLER
CORBEILLES DE MARIAGE
Fantaisie. — Articles de Religion
ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS
ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT
Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMÉGA
Seul représentant de
l'ORFÈVRERIE CHRISTOFLE

MAISON
LOUBEYRE
COIFFEUR-PARFUMEUR
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patenté en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Bd Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU Dr GELIS
contre les Pellicules et la chûte des Cheveux. — Résultat garanti. Prix : **2** fr. **50** et **1** fr. **50**. - Flacon n° 2 : **3** fr.

A NOS FRAIS
Nous étudions sur place tous projets de ventes ou achats mobiliers et immobiliers, recherche de capitaux. **Solution rapide** apportée à la vente des propriétés agricoles, vinicoles, de rapport, d'agrément, châteaux, etc.
Un mois peut suffire pour trouver commanditaires, associés, capitaux et prêts de toute nature, pour céder avantageusement tous fonds de commerce, industries, usines, scieries, transports, quincailleries, nouveautés, boulangeries, cafés, restaurants, hôtels, alimentation, vins et spiritueux, etc. en s'adressant à la **Banque d'Etudes** commerciales et industrielles, 8, boulevard St-Martin, Paris. — 25e année — 1re Maison de la place. Relations universelles. Rapport immédiat entre l'offre et la demande.

Je suis acheteur au comptant de quantité **BILLES NOYER SAINES**. Faire offre avec quantité et prix **A. Bertelin**, 32, rue de la Victoire, Paris.

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

CHIEN DE CHASSE
A vendre ou échanger contre bleu d'Auvergne, un chiot courant, poil ras, huit mois.
S'adresser à NADAL Edmond, à Sauliac, par Cabrerets (Lot).

Le propriétaire gérant: A. COUESLANT.

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

BOURGET DENTISTE
9 — RUE DU LYCÉE — 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX

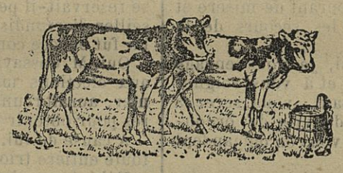

LACTINA SUISSE
ALIMENT POUR VEAUX
Médaille d'Argent, Expos. Univ. Paris 1900
Aliment complet remplaçant avec une énorme économie le lait naturel pour l'élevage et l'engrais des veaux et porcelets **20 ans de succès.**
FRANÇOIS BRUNNER, fabricant à Lyon
On trouve la " LACTINA SUISSE " chez MM.

E. Espinasse, négociant à Limogne. — Pezet, grainetier à Cahors. — Auguste Mouisset, négt. à Fumel. — Pierre Bachler, sellier à Bagnac. — Lamothe et Chansard, grainetiers à St-Céré. — On demande des dépositaires là où il n'en existe pas encore.

FEUILLETON DU « **Journal du Lot** » 4

LA CAPTIVE DES MOHAWKS

PAR

Camille de CENDREY

II

Sombre nuage

« Voilà ce que je voulais dire, murmura Seth en reculant un peu.

— Les aviez-vous vus ? demanda Haverland.

— Eh ! oui. Ils étaient à la source ; ils guettaient votre fille pour l'enlever et s'enfuir avec elle. »

III

L'orage éclate

« En êtes-vous certain ? demanda Haverland avec vivacité et émotion.

— Bien certain, puisque je les ai vus.

— Comment... quand... et où les avez-vous vus ?... Répondez vite, je vous en prie, car je sais que la vie de personnes qui me sont chères se trouve en péril...

— Je ne sais pas grand'chose, mais je sais que leur vie est en péril ; lorsque j'étais à la source, j'ai aperçu cette vermine empoisonnée, et j'ai compris que ces drôles attendaient votre fille. C'était bien pour elle qu'ils étaient venus, sans quoi ils m'auraient joliment tanné la peau à coups de fusil. Je les ai vu se blottir, et j'ai fait comme si je ne soupçonnais rien. Reconnaissant alors que j'étais par ici, ils sont redescendus pour chercher du renfort, et ils reviendront cette nuit avec toute leur bande. C'est certain !

— Vous avez raison, et, au point où en sont les choses, c'est le moment d'agir.

— Oui, oui. Mais que vous proposez-vous de faire ?

— Comme vous m'avez témoigné jusqu'ici le plus grand intérêt, je dois vous demander conseil.

— Ne savez-vous pas ce que vous avez à faire, mon ami ?

— J'ai un plan, mais je voudrais d'abord connaître le vôtre.

— Eh bien ! je puis vous le donner tout de suite ; vous savez bien que vous êtes dans une contrée déserte, et que la meilleure chose que vous avez à faire, c'est de vous en aller au plus vite. Les établissements ne sont pas à plus de vingt milles d'ici ; et vous feriez bien de faire vos paquets et de partir sans perdre de temps.

— C'était sussi mon projet. Mais un instant : nous pariirons par eau, et ne vaudrait-il pas mieux attendre jusqu'à la nuit afin que l'obscurité pût nous protéger ? Nous venons de voir que la rivière cache assez d'ennemis pour déjouer nos desseins, s'ils étaient connus ; nous devons donc attendre jusqu'à la nuit

— Vous avez raison, et comme il n'y a pas de lune, nous aurons toutes les chances, d'autant plus que nous devons descendre le courant au lieu de le remonter.

— Vous le voyez, la guerre continue ! Quand j'ai quitté le pays, je pensais qu'on arrangerait les choses de façon à empêcher ces infernales Peaux-Rouges de commettre leurs déprédations ; mais ils ont l'air diablement braillards, et on ne doit pas se fier à ces gens faux et rusés. »

Un instant après, Haverland retourna à la maison avec Seth. Il appela sa femme et sa sœur, et leur expliqua, en quelques mots, ce qui s'était passé. Les craintes qu'ils avaient conçues commençaient à se réaliser, et on ne perdit pas de temps en lamentations inutiles. On fit immédiatement les préparatifs du départ. Le bûcheron avait un grand bateau assez semblable à ces radeaux plats qu'on voit de nos jours sur les rivières de l'Ouest. Il était attaché à un arbre qui bordait le rivage ; on le mit à l'eau et on y porta tous les effets de la petite colonie Pendant ce temps, Seth était resté sur le bord de la rivière pour surveiller le courant, de peur que l'ennemi n'arrivât à l'improviste.

Le chargement du bateau prit la plus grande partie de l'après-midi, et la nuit descendait déjà sur le fleuve, lorsque le dernier objet fut placé à bord. Cette besogne terminée, tous s'assirent dans le canot et attendirent que l'obscurité fût complète pour commencer à descendre le courant.

« Il est dur, dit Haverland d'un ton assez triste, de quitter une maison que l'on a eu tant de peine à construire.

— C'est vrai, répondit Seth, que Marie regardait très attentivement, comme si elle n'eût pas été satisfaite des manières et de la tournure de l'étranger.

— Mais il vaut mieux partir, mon cher Alfred, dit la femme. Espérons que la guerre sera bientôt terminée ; nous avons traversé déjà d'aussi grands périls que ceux qui nous menacent maintenant, et je crois que le temps où nous pourrions revenir en toute sûreté n'est pas bien éloigné.

— Nous ne pouvons mourir qu'une fois, dit Marie à moitié distraite, et je suis résignée à mon sort, quel qu'il soit. »

Seth étudia le visage de la tante Marie d'un regard rapide et perçant ; puis il sourit et dit :

« Vous avez l'air d'un héros qui se prépare à mourir ; mais je suis capitaine ici, et avec votre permission, bien entendu, mes chers amis ; je ne puis permettre que mon équipage est des idées noires. »

Et sa figure joviale semblait encourager la petite bande.

« Je n'aurais pas peur de rester ici maintenant, dit bravement Ina. Je suis sûre que nous reviendrons bientôt. Je le sens. »

Haverland embrassa son enfant, et ce fut toute sa réponse. Nos passagers gardèrent de nouveau le silence et cessèrent de causer ; l'obscurité qui se formait autour d'eux, aussi bien que la position singulière dans laquelle ils se trouvaient, les rendaient tous tristes. Le bateau était encore amarré au rivage et on allait bientôt le détacher. Mme Haverland était entrée dans la grossière cabine dont la porte était restée ouverte, tandis que Seth et son mari se tenaient à l'arrière. Ina était assise tout près d'eux et gardait le silence comme les autres.

« N'est ce pas, que tout paraît sombre et terrible derrière nous ? dit-elle à Seth à voix basse en montrant le rivage.

— Oui, un peu.

— Et pourtant je n'aurais pas peur de retourner à la maison.

— Vous êtes bien mieux dans le bateau, jeune fille.

— Vous croyez que j'ai peur, dit-elle en sautant sur le rivage.

— Ina !... Ina !... Que veux-tu faire ?... demanda le père d'un ton sévère.

— Oh ! rien ; je veux seulement courir un peu pour me dégourdir les jambes.

— Reviens ici à l'instant même !

— Oui, oh ! père, vite, vite, au secours !

— Prenez les rames et éloignez-vous, commanda Seth en sautant dans l'eau et en poussant le bateau au large.

— Mais, pour l'amour de Dieu, et mon enfant ?

— Vous ne pouvez aller à son secours... Ces Indiens l'ont prise. Je la vois ; baissez-vous vite, ils vont faire feu ! Attention !

Au même instant on entendit la décharge de plusieurs carabines, et des langues de feu brillèrent dans l'obscurité, tandis que des hurlements sauvages d'une troupe d'Indiens faisaient retentir tous les échos.

Sans l'avertissement de Seth, tous eussent été perdus ! Il avait compris la situation et il les avait sauvés.

« Oh ! mon père !... ma mère !... les Indiens m'emportent ! criait Ina d'une voix lamentable et déchirante.

— Ciel miséricordiex ! dois-je laisser périr mon enfant sans écouter ses cris ? grommela Haverland d'un air furieux.

(*A suivre.*

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'*Agence Havas*.

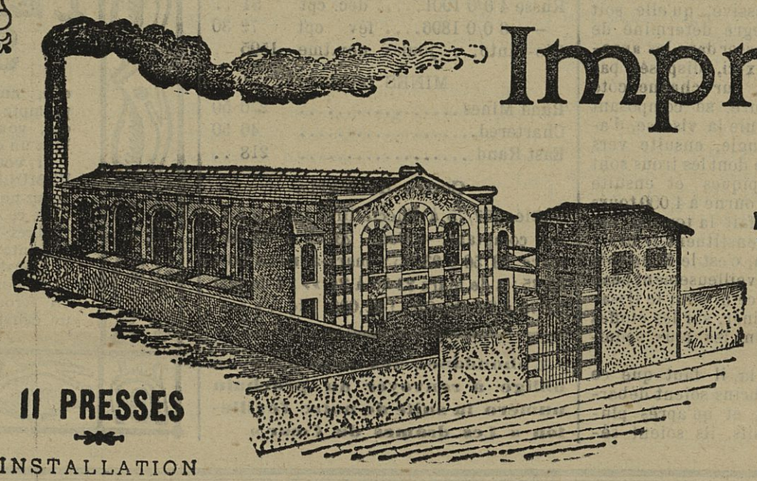

11 PRESSES
INSTALLATION
A vapeur et à l'électricité.

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTRICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS